



Premier bilan de la Prime cash énergie lancée par **GEO PLC** et **CLCV**

Lancée en mai dernier (cf. *Enerpresse* n°11073) par la structure collective de certificats d'économies d'énergie **GEO PLC** et **CLCV**, la Prime cash énergie a séduit **140 adhérents de l'association de consommateurs**. Pour l'heure, seuls 12 chèques ont été remis aux adhérents de la CLCV car le délai d'instruction des dossiers est de 4 mois au maximum.

« La moyenne des primes versées est de 400 euros, a indiqué François Carlier, secrétaire général de la CLCV. C'est un service que nous rendons à nos adhérents. Le marché des CEE est assez concurrentiel et inventif et la diversité des propositions permet que chaque porteur de projet de rénovation puisse toucher une aide. » La particularité de la Prime cash énergie proposée dans le cadre de ce partenariat est un paiement direct des CEE sous forme de versement en numéraire alors que la grande majorité des autres systèmes privilégie les bons d'achat, les réductions sur l'achat de chaudière ou les remises sur la facture des travaux.

« Globalement, les aides à la rénovation sont faibles, a souligné M. Carlier. Les travaux ne se font pas grâce aux CEE mais c'est une aide supplémentaire dont il ne faut pas se priver. »